

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/09/2024

Absents excusés : BELAÏD Sabine (procuration à FROMENTEZE Josette), DUMAS Lucie (procuration à BEZIAT Jean-Claude), LAMOTHE Jérôme (procuration à ROUDEZ-BONAL Laurence), PARROU Philippe (procuration à AYROLES Francis), CASTANET Jean-Michel et MURET Valérie

COLLEGIALE DE CASTELNAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour la 3^{ème} tranche des travaux de réfection de la couverture de la Chapelle Sud compris confortation ponctuelle de maçonnerie et récupération des eaux au droit du portail Ouest de la Collégiale de Castelnaud.

Il fait part au Conseil Municipal du rapport d'analyse des offres réalisé par Gaëlle Duchêne, Architecte du Patrimoine en charge de l'opération :

- **SAS RBMH** :
Maçonnerie : 25 090,00 € HT
Couverture : 66 010,00 € HT
Montant total des travaux : **91 100,00 € HT**
Analyse critère prix et technique : **95,67 %**
- **DAGAND ATLANTIQUE** :
Maçonnerie : 23 100,91 € HT
Couverture : 66 347,63 € HT
Montant total des travaux : **89 448,54 € HT**
Analyse critère prix et technique : **95,20 %**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer ces travaux à la SAS RBMH pour le lot unique Maçonnerie et Charpente Couverture et donne pouvoir au Maire pour entreprendre toutes les démarches relatives à ces travaux.

PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RENOVATION DU JARDIN D'ENFANTS ET DE LA CANTINE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet :

- Subvention DETR accordée le 20.06.2024 pour un montant 402 404 €
- Subvention CAF accordée le 29.12.2023 pour un montant de 230 000 €
- Un fond de concours sollicité auprès de Cauvaldor a été accordé le 8.07.2024 pour un montant de 50 000 €
- La subvention FAST de 231 000 € est liée à la mise en place de plusieurs critères énergétiques et environnementaux. Le bureau d'études A2L et l'architecte travaillent sur ce dossier.
- Le dossier PRO est en cours et l'appel d'offres sera lancé entre septembre et octobre 2024

STEP

Dans le cadre des travaux d'entretien de la station d'épuration, Monsieur Didier BERGUES rappelle que l'entreprise VGS est intervenue pour remplacer le motoréducteur de l'aérovif n°1 pour un montant de 9 612 € TTC.

L'entreprise TPJ a également effectué les travaux de réfection de l'exutoire de la lagune de finition en direction de la Bave pour un montant de 15 480 € TTC.

D'autre part, un devis a été demandé à l'entreprise VGS afin de nous proposer une solution pour récupérer et exploiter en temps réel les données réglementaires de télésurveillance de notre installation de traitement d'eau usées de Prudhomat. Il s'agit des volumes journaliers déversés au trop plein du poste de relevage et volumes entrants sur la station.

AMENAGEMENT RUE DES BONS ENFANTS – RD 19

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place du projet d'aménagement de la Rue des Bons Enfants – RD 19 et fait part du rapport d'analyses des offres effectué par le Bureau d'Etudes DEJANTE en charge de l'opération :

1. TPJ : 67 626,00 € HT
2. COLAS : 69 735,34 € HT
3. MARCOULY : 84 851,20 € HT

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise TPJ pour un montant total HT de 67 626,00 € HT et donne pouvoir au Maire pour entreprendre toutes les démarches relatives à ces travaux.

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention au titre des amendes de police a été accordée par le Département pour un montant de 13 802 €.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention reçue par l'Association ALGO LOT, pour l'achat d'une baignoire pour le nouveau service de soins palliatifs du Centre Hospitalier de Cahors.
Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de cent euros (100 €).

SECURISATION BASSE TENSION NICOLE – CHAMPS DE PAULIAC

Dans le cadre des travaux de sécurisation, la FDEL va supprimer la ligne de Nicole à Champs de Pauliac. Ces travaux seront supportés financièrement dans leur intégralité par la FDEL.

FELINES : DISSIMULATION RESEAUX ELECTRIQUES BASSE TENSION, TELECOM ET ECLAIRAGE PUBLIC

La FDEL, ayant fait une priorité de la dissimulation des réseaux de fils nus, propose de sécuriser les réseaux électriques sur Félines.

Le Conseil Municipal souhaite engager en parallèle une dissimulation des réseaux d'éclairage public et téléphoniques.
Des devis sont attendus pour la mise en place de ce projet en 2025.

FONTAINE DE BOSCAU : VIVIER DU CHATEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la rencontre avec Monsieur SEGALIN du CAUE et Madame POIGNANT du Pays d'Art et d'Histoire pour la mise en place d'un projet autour du vivier Boscau.

L'idée étant de restaurer la rive ouest (rampe de mise à l'eau et amélioration du déversoir) dans le cadre du dispositif d'aide sur la restauration du patrimoine rural porté par le Département.

Il faudra également refaire les murs de soutènement du chemin de la fontaine, à l'image du vivier pour mettre en valeur le glacis. Pour cela, l'entreprise Range Cailloux à Strenquels (Sébastien Heurtevent) a été contactée.

Il sera nécessaire de contacter l'ABF pour avoir son avis de principe sur les orientations du projet avant d'engager les étapes suivantes (devis, déclaration préalable, plan de financement...).

PLUiH CAUVALDOR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le PLUiH est phase finale. L'enquête publique débutera mi-octobre avec 9 permanences et 5 commissaires enquêteurs. Les échanges seront possibles en distanciel sur une plateforme dédiée à l'enquête publique.

GRAVIERE DE REINGUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SMDMCA doit mettre en place une étude de dépollution pour un montant de 19 977 € avant la mise en place de l'appel d'offres pour les travaux.

ADRESSAGE

Suite au travail de la commission adressage, le devis de la Poste pour les plaques de rue en email et la numérotation a été validé pour un montant de 24 224,65 € TTC

Dans le village de Castelnau, les 10 panneaux de rue seront illustrés. Le devis de création de ces panneaux s'élève à 1 300 €.

RENTREE SCOLAIRE

Monsieur Olivier PAGES fait le compte-rendu de la rentrée scolaire : cette année notre RPI accueille 89 enfants. 56 à Prudhomat et 33 à St Michel Loubéjou. Ces sont les mêmes enseignantes et le même personnel que l'an dernier qui intervient.

ACHAT 2EME TRACTEUR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les difficultés que rencontre le personnel communal pour à la fois l'utilisation de l'épareuse et du gyrobroyeur et propose d'acheter un deuxième tracteur afin de palier à ces désagréments.
Le Conseil Municipal approuve cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour entreprendre et effectuer toutes les démarches relatives à l'achat d'un deuxième tracteur.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jérémy DEMARIA, agent des services techniques et en charge du parking du Château de Castelnau depuis le 13.12.2021, est nommé stagiaire de la Fonction Publique Territoriale à compter du 01.09.2024.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

CAUVALDOR – FPIC 2024

La Commune de Prudhomat percevra 11 979 € de FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale) en 2024.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Vendredi 25 octobre 2024 à 20h30
- Vendredi 13 décembre 2024 à 20h30

SEANCE LEVEE A 23H30

Le Maire

